



MAIRIE de VERT-LE-PETIT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 18 décembre 2013

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 Novembre 2013,
2. Compte rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L. 2122.22 du C.G.C.T.,
3. Délibérations en matière de personnel :
 - Modification du tableau des effectifs
 - Attribution de chèques CADHOC
4. Délibérations en matière de finances :
 - Créances irrécouvrables
 - Subventions
 - Prise en charge du cout d'une plaque funéraire
5. Délibérations en matière d'intercommunalité:
 - Dissolution du SICEHM
 - Présentation du rapport annuel 2012 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
 - Présentation du rapport annuel 2012 sur le service public d'assainissement
6. Délibération en matière scolaire:
 - Tarifs classes de découverte
7. Délibération en matière de jeunesse:
 - Attribution d'une bourse aux permis
 - Adoption du règlement intérieur du multi accueil
8. Motions
 - Plan local d'urbanisme local intercommunal
9. Questions diverses

N°1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 27 NOVEMBRE 2013

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte-rendu du Conseil Municipal des 27 Novembre 2013 communiqués à chacun des membres du Conseil,

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil municipal réuni le 27 Novembre 2013.

Vote : Unanimité.

N°2 – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

2013-79	Convention d'occupation précaire d'un logement	
2013-80	renonciation droit de préemption urbain DIA 13-43	40 rue du général Leclerc, cadastré section B n°323
2013-81	Tarifs municipaux portant sur les loyers	
2013-82	Tarif des parutions au Bulletin municipal	
2013-83	Tarif des copies administratives	
2013-84	Tarifs des composteurs	
2013-85	Tarifs des terrasses de café	
2013-86	Tarifs activités jeunesse - Le Grand Rex	
2013-87	Tarifs location de salles	
2013-88	Tarifs cimetière	
2013-89	Tarifs boissons du concert	
2013-90	Tarifs emplacements forains	
2013-91	Tarifs attribution et remboursement des transpondeurs	
2013-92	Tarifs enlèvement des véhicules par la société GADE	
2013-94	renonciation au droit de préemption urbain DIA 13-44	2 rue des Limousins, cadastré section B n°2406 et 2413
2013-95	Autorisation de signer un avenant au contrat de cession de spectacle de Noa Moon	

DELIBERATIONS EN MATIERE DE PERSONNEL

N°3 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

2013-07-001

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°87-522 du 13 juillet 1987, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n°4 du 27 novembre 2013 modifiant le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1^{er} janvier 2014 suite à la nécessité de remplacer sur le poste de responsable du RAM,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ rendre vacant à la date du 1^{er} janvier 2014 :

- 1 Psychologue de classe normale à temps non complet,

↳ Créer le poste suivant à la date du 1^{er} janvier 2014 :

- 1 Rédacteur principal de 1ere classe à temps complet,

↳ Préciser que les dépenses seront imputées sur les dépenses de personnel chapitre 012).

Vote : Unanimité.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
1er janvier 2014

GRADES	CAT	EFFECTIF POURVU				EMPLOI VACANT	EFFECTIF BUDGETAIRE
		TITULAIRES		NON TITULAIRES			
		TC	TNC	TC	TNC		
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION							
Attaché Territorial Principal	A	1					1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché Territorial Principal	A	1					1
Attaché	A			1			1
Rédacteur principal 1ère classe	B	2					2
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1					1
Rédacteur Territorial	B				1		1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	3					3
Adjoint Administratif 1ère cl	C	1					1
Adjoint Administratif 2ème cl	C	2					2
FILIERE TECHNIQUE							
Agent de Maîtrise Principal	C	1					1
Agent de Maîtrise	C	1					1
Adjoint Technique Principal 1ère cl	C	4		1			5
Adjoint Technique Principal 2ème cl	C	0					0
Adjoint Technique 2ème cl	C	17	2	1	1	1	22
FILIERE ANIMATION							
Animateur					1		1
Adjoint d'Animation 1ère cl	C	1					1
Adjoint d'Animation 2ème cl	C				4	1	5
FILIERES SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE							
Psychologue de classe normale	A					1	1
Infirmière de classe normale	A	1					1
Educateur de Jeunes Enfants	B	1		1			2
Auxiliaire de Puériculture Principale 2ème	C	1					1
Auxiliaire de Puériculture Principale 1ère c	C	3					3
ATSEM Principal 2ème classe	C	0					0
ATSEM 1ère classe	C	1					1
FILIERE CULTURELLE							
Assit.Conservat.Patrimoine Biblio. 1ère cl	B	1					1
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Garde Champêtre Chef Principal	C	1					1
Contrat d'Avenir	C			1			1
TOTAL BUDGETAIRE		44	2	5	7	3	61

AUTRES EMPLOIS OCCASIONNELS OU SAISONNIERS

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF
Surveillance études dirigées	C	2
Surveillance cour	C	0
Surveillance garderie scolaire	C	0
Encadrement sortie jeunes	C	3
Agent espaces verts	C	1
TOTAL EFFECTIF		6

TOTAL EFFECTIFS 61

N°4 – ATTRIBUTION D'UNE DOTATION VESTIMENTAIRE

2013-07-002

CONSIDERANT la volonté d'attribuer une dotation vestimentaire aux agents administratifs et du culturel pour des vêtements de représentation équivalente à la dotation vestimentaire prise en charge directement par la ville pour les services techniques, la crèche ainsi que le service scolaire,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ L'attribution de chèques Cadhoc pour un montant de 140 € pour les agents présents le 1^{er} janvier 2014 au service administratif, au service culturel ainsi que pour le directeur des services techniques.

↳ Préciser que ces chèques Cadhoc devront être strictement réservés à l'acquisition de vêtements par les agents en bénéficiant.

Vote : Unanimité.

DELIBERATIONS EN MATIERE DE FINANCES

N°5 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

2013-07-003

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** Le budget primitif 2013 de la commune,
- **VU** l'état des créances irrécouvrables pour l'année 2013 présenté par la trésorerie de Mennecey,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide :

↳ D'inscrire en créances irrécouvrables sur l'exercice 2013 un montant total de 947,26 € se décomposant en 619,25 € au titre de l'année 2011 et 328,01 € au titre de l'année 2012.

Les crédits nécessaires à la prise en charge de ces créances irrécouvrables seront prélevés à l'article 6541

Vote : Unanimité.

N°5 – SUBVENTIONS

2013-07-004

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** Le budget primitif 2013 de la commune,
- **CONSIDERANT** la demande des verts lisant pour une subvention complémentaire permettant de financer l'assurance responsabilité civile,
- **CONSIDERANT** la participation de la ville de Vert-le-Petit au projet d'« animation de Noël » en partenariat avec la CCVE et l'association des commerçants de Vert le Grand,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide :

- ↪ D'attribuer une subvention complémentaire de 100 € à l'association Les Verts Lisant.
- ↪ D'attribuer une subvention de 580 € au Cercle des entrepreneurs de Vert le Grand.

Vote : Unanimité.

N° 6– PRISE EN CHARGE DU REMBOURSEMENT D'UNE PLAQUE FUNERAIRE

2013-07-005

- **CONSIDERANT** la demande d'une administrée faisant part de la dégradation d'une plaque funéraire déposée sur la cavurne de sa mère dans notre cimetièrè.
- **CONSIDERANT** la présomption que cette plaque ait été cassée par nos agents alors qu'ils tondaient à proximité et que la ville ne soit pas en capacité de prouver la responsabilité ou non de ses services,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

- ↳ Contribuer à hauteur de 50% du cout soit 60 € pour le rachat d'une plaque funéraire.
- ↳ Préciser que cette prise s'effectuera par un remboursement de frais à Madame Marthe BOULANGER.

Vote :

Pour : 15 ; Abstention : 1 Monsieur DEBOUT.

DELIBERATIONS EN MATIERE D'INTERCOMMUNALITE

21h : Interruption de la séance. Intervention de Monsieur DJIVELEKIAN qui présente la situation.

21h03 : Reprise de la séance.

21h03 : Arrivée de François CAMPANA.

N° 7– DISSOLUTION DU SICE-HM

2013-07-006

- **VU** la délibération conclusive n°2013.06.26.03 du 26 juin 2013,
- **VU** la consultation du CTP, pour suppression des emplois dans le tableau des effectifs,
- **VU** la délibération conclusive de dissolution du SICE-HM du 26 juin 2013 qui est annulée et remplacée par la présente,
- **CONSIDERANT** l'erreur matérielle du jugement prononcé le 14 mai 2013 par le Tribunal d'Instance d'Evry,
- **CONSIDERANT** le placement du personnel qui a donné lieu par le Préfet à la sollicitation de deux communes,
- **CONSIDERANT** le versement du traitement des personnels pour le troisième trimestre et le mois d'octobre et l'indemnité du Président pour le troisième et quatrième trimestre 2013,
- **CONSIDERANT** les mouvements financiers postérieurs au 26 juin 2013.

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ répartir la trésorerie à la date du 28 novembre 2013 selon le tableau suivant :

- montant de la trésorerie : - 2 931,96 €
- clé de répartition en €/hab. pour un total de 59 629 habitants

COMMUNE	NOMBRE d'HABITANTS	REPARTITION
Ballancourt	7 473	367,45 €
Bondoufle	9 415	462,93 €
Chevannes	1662	81,72 €
Courcouronnes	13 968	686,81 €
Echarcon	806	39,63 €
Ferté-Alais	4 032	198,25 €
Itteville	6 641	326,54 €
Leudeville	1 400	68,84 €
Lisses	7 261	357,02 €
Ormoy	1 872	92,05 €
Vert-le-Grand	2 436	119,78 €
Vert-le-Petit	2 663	130,94 €

↪ verser la participation nécessaire d'un montant de 130,94 € conformément au tableau adopté :

Vote : Unanimité.

N° 8– PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2013-07-007

Monsieur DEBOUT demande s'il existe un document qui interdit de dévaser les étangs. Madame le Maire répond qu'elle va se rapprocher du SIARCE pour connaître l'existence d'un tel document.

- **VU** les articles L5211-39 et D 2221-1, D 2224-2, D 2224-3 et son annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),
- **APRES AVOIR ENTENDU** le rapporteur qui précise que ces rapports sont mis à la disposition du public, pendant un mois, dans les 7 jours après la séance du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ Prendre acte de la communication du rapport du SIARCE concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2012,

N° 9– PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2013-07-008

- **VU** les articles L5211-39 et D 2221-1, D 2224-2, D 2224-3 et son annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),
- **APRES AVOIR ENTENDU** le rapporteur qui précise que ces rapports sont mis à la disposition du public, pendant un mois, dans les 7 jours après la séance du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ Prendre acte de la communication du rapport du Syndicat des eaux de l'Hurepoix concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012,

N° 10– PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.

2013-07-009

Monsieur MARQUES fait remarquer que la redevance incitative a conduit à jeter beaucoup plus de déchets dans les containers municipaux.

- **VU** les articles L5211-39 et D 2221-1, D 2224-2, D 2224-3 et son annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),
- **APRES AVOIR ENTENDU** le rapporteur qui précise que ces rapports sont mis à la disposition du public, pendant un mois, dans les 7 jours après la séance du conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ Prendre acte de la communication du rapport de la Communauté de Communes du Val d'Essonne concernant le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2012,

DELIBERATION EN MATIERE SCOLAIRE

N° 11– TARIF CLASSE DE DECOUVERTE 2013-2014

2013-07-010

- **VU** le Budget primitif de la ville pour 2013
- **CONSIDERANT** l'organisation d'une classe de découverte pour 3 classes de CM1 CM2 en Auvergne en 2014 pour une durée de 12 jours avec un programme pédagogique très riche.
- **CONSIDERANT** la participation de la ville à hauteur de 65% des dépenses de cette classe de découverte,

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ Fixer les tarifs pour la classe de découverte 2013-2014 selon le tableau suivant :

Quotient	Tarif 12 jours	Tarif par jour	Tarif 2ème enfant
1	120	10	90,00
2	150	12,5	112,50
3	192	16	144,00
4	246	20,5	184,50
5	300	25	225,00
6	360	30	270,00
7	420	35	315,00
extérieur	697	58	

↳ Préciser que cette participation des parents pourra être payée en 6 ou 8 fois par les familles sans entrainer aucun frais supplémentaire pour les familles.

Vote :Unanimité.

DELIBERATION EN MATIERE DE JEUNESSE

N° 12– BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

2013-07-011

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** l’avis favorable de la Commission Jeunesse du 18 février 2013,
- **VU** la délibération n° 6 du conseil municipal du 20 février 2013 approuvant la mise en place d’une bourse aux permis de conduire pour les jeunes vertois,
- **CONSIDERANT** que la Municipalité a choisi d’aider les jeunes Vertois dans leurs projets de vie et professionnels et notamment dans l’obtention de leur permis de conduire.
- **CONSIDERANT** que Mademoiselle Mégane SARDET s’est inscrite dans ce dispositif et va ainsi travailler pour le service scolaire de la Commune pour une durée de 60 h, correspondant à une aide financière de 600 €.

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ procéder à l’attribution auprès de Mademoiselle Mégane SARDET de l’aide financière prévue pour une durée de travail de 60 h, soit un montant de 600 € qui sera directement versé à son auto-école.

Vote : Unanimité.

N° 13– APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE

2013-07-012

Monsieur BERTUZZI demande si le nom de la directrice doit apparaitre dans le règlement intérieur. Madame le Maire répond que c'est préférable.

Madame JAEGER informe que des bulletins de préinscription seront bientôt disponibles sur le site de la Mairie.

- **CONSIDERANT** la nécessité de renouveler notre contrat PSU avec la CAF concernant le multi accueil.
- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de faire évoluer le règlement intérieur du multi accueil à l'occasion de ce renouvellement

Après en avoir délibéré,

Le **Conseil Municipal** décide de :

↳ Valider le règlement intérieur du multi accueil tel qu'il est présenté en annexe.

Vote : Unanimité.

Questions diverses :

Monsieur MARIE demande s'il existe un organisme agréé par la Mairie pour effectuer des enquêtes sur le bruit. En effet des personnes se présentant au domicile des Vertois se présentent comme tel. Madame le Maire répond que non et que dans ces cas là, il est nécessaire de prendre contact de suite avec les services de la mairie pour vérifier si ces organismes ont signalé leur passage. Dans la négative, il est préférable d'alerter la gendarmerie.

Madame le Maire informe qu'il y a eu un Conseil Communautaire de la CCVE le 17/12/2013. Suite à ce conseil, il faudra voter au prochain Conseil Municipal, le transfert des compétences « vidéoprotection » et « SIMED » par la CCVE.

Monsieur MARQUES informe qu'il a visité le chantier du stade nautique de Mennecey qui devrait rouvrir en 2016.

21h55 Séance levée.

Questions diverses du public :

PUBLIC : Il n'y a pas de bancs ni de poubelles rue Lucie Aubrac, au niveau du gymnase. Il serait souhaitable d'en ajouter notamment pour les personnes âgées.
Il y a un dépôt sauvage d'ordures, rue Marcel Charon, devant les garages.

Jean Marc PINON : Concernant les bancs, il est nécessaire de faire une concertation avec les riverains car la crainte de certains est le risque accru de « squat » et de fait de bruit. Les riverains doivent donc être interrogé pour donner leur avis.

PUBLIC : Le nettoyage du cimetière est-il prévu ?

Madame le MAIRE : Le cimetière a été entretenu la dernière fois pour la Toussaint. L'herbe n'a pas pu repousser depuis compte tenu de l'époque. L'état de l'entretien du cimetière sera vérifié.

Pierre DEBOUT : qu'en est il du règlement du cimetière ?

Madame le MAIRE: il est en cours

PUBLIC : Quelles sont les conditions pour le transfert du SIMED à la CCVE ? La participation aux familles sera-t-elle maintenue ?

Madame le MAIRE: Non car la compétence a été transféré à la CCVE en conséquence la commune ne peut plus participer. Il existe avec ce transfert la volonté de conserver le SIMED plutôt dans un enseignement collectif. La musique doit être promue auprès d'un maximum d'enfants notamment à l'école. Le transfert s'accompagne de la création de 2 postes ½ pour la danse, l'éducation musicale et le théâtre.

Pierre DEBOUT : Le budget sera-t-il voté avant ou après les élections ?

Madame le MAIRE: on ne connaît pas encore la réponse.

PUBLIC : Existe-t-il une version dématérialisée des rapports ?

Madame le MAIRE: Non, mais cela peut être demandé, toutefois les rapports sont consultables sur place en Mairie.

PUBLIC : Les apports volontaires étaient-ils comptabilisés dans la gestion des déchets ?

Madame le MAIRE: Oui, dans la part fixe.

Fin de séance 22h10